

—une période n'excédant pas 10 minutes est réservée aux députés pour poser des questions ou faire des observations.

Je conclus de ce que vous venez de dire qu'il n'y aura pas de questions posées au ministre ou au député qui parle après lui. Il ne leur a été fixé aucune limite. Est-ce là ce que vous décidez?

Le président suppléant (M. Charest): Oui, c'est exact. Si je comprends bien le *Feuilleton*, nous parlons des discours de 20 minutes qui viennent ensuite. Donc, la députée de Montréal peut maintenant commencer.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de traiter d'une question qui touche de tellement près toutes les familles canadiennes. La législation en matière de divorce nous concerne tous, que ce soit personnellement ou indirectement par l'intermédiaire d'un membre de notre famille ou d'un ami. Il y a très peu d'endroits au Canada où les gens ne sont pas touchés par le divorce ou la séparation sous une forme ou sous une autre. Nous reconnaissons tous qu'il s'agit d'une expérience pénible et difficile qui exige beaucoup de doigté, de délicatesse.

Nous reconnaissons tous, je crois, que le moment est venu de modifier notre législation sur le divorce, mais il ne suffit pas d'effectuer des changements. Quand des enfants sont en cause et que deux adultes ne peuvent plus s'entendre et acceptent le divorce, il importe qu'ils puissent demeurer des parents consciencieux et intéressés, qu'ils puissent avoir accès à leurs enfants et que ces derniers souffrent le moins possible par suite de l'échec du mariage de leurs parents. Nous devons tenter également de maintenir leur mode de vie. Quand la chose est possible, il faut empêcher que les enfants servent de pions pour régler des comptes, punir ou récompenser. Il y a suffisamment de tristesse, de chagrin et de frustration sans manipuler les enfants. C'est tout à fait inadmissible.

En somme, monsieur le Président, les projets de loi C-46, C-47 et C-48 présentés par le ministre de la Justice (M. Crosbie) sont analogues aux propositions que présentait le gouvernement libéral précédent en janvier 1984, sauf malheureusement quelques graves exceptions. Toutefois, je ne dis pas que le projet de loi n'est pas satisfaisant, car il s'impose dans notre société d'aujourd'hui. C'est une pas dans la bonne voie. Je suis heureuse que le ministre l'ait présenté et je le félicite, lui et le président du comité, et surtout le secrétaire parlementaire du ministre, de la dure besogne qu'ils ont accomplie. Je pense que malgré toutes ses lacunes, ce projet de loi favorisera davantage la justice sociale.

A propos des dispositions que le ministre y a présentées, sachant qu'il a l'esprit ouvert et qu'il est prêt à entendre de nouvelles argumentations, je lui dirai que même si nous avons accompli certains progrès et si je suis satisfaite de ce projet de loi, il importe, je crois, de revenir à certaines questions qui me préoccupent et aux propositions concrètes que notre parti voudrait faire insérer dans la législation sur le divorce.

Tout d'abord, tenter la réconciliation en exigeant, quand la chose est possible, qu'une tierce personne neutre plutôt que le conseiller juridique de l'un des époux qui n'est certes pas impartial, convoque une conférence. Cette conférence obligatoire devrait avoir lieu dans un milieu neutre pour permettre d'explorer toutes les possibilités qui s'offrent à ces familles, y compris la médiation, la réconciliation et la désignation d'un avocat chargé de défendre l'intérêt des enfants. Il y a de nombreuses possibilités qui s'offrent à l'égard de la réconciliation

Divorce—Loi

ou de la dissolution d'un mariage. Ce sont là des questions très importantes.

● (1620)

En deuxième lieu, il faudrait réduire les récriminations en rayant du projet de loi les articles ayant trait aux causes précises de divorce et en retenant comme seule cause de divorce l'échec du mariage. C'est là une des clés de la position libérale sur la façon dont le divorce devrait se faire au Canada au seuil du XXI^e siècle.

En troisième lieu, la position libérale prévoit la suppression de mots d'affrontement comme «garde» et «accès» au profit du principe du partage de la responsabilité parentale. Le principe de la responsabilité parentale partagée ou de co-parentage témoigne de l'attitude beaucoup plus humaine que nous devrions envisager. Je tenais à modifier la terminologie parce que la langue est un véhicule de la culture. Nous savons que les mots peuvent influencer sur une société et notamment influencer les tribunaux et les parties qui vont prendre connaissance de ce projet de loi.

Le projet de loi n'est pas écrit seulement pour les conseillers juridiques: il l'est aussi pour les personnes dont il modifiera la vie. C'est pour cette raison que mon parti et moi avons recommandé et soutenu du mieux que nous avons pu l'utilisation d'expressions comme «soins et surveillance» plutôt que «garde», et de «communication» à la place de «accès». Malheureusement, cela a été jugé irrecevable. Les mots «soins», «surveillance» et «communication» recouvrent des notions douces qui correspondent à l'attitude de non-confrontation et de non-hostilité que nous souhaitons voir véhiculée par ce projet de loi. Cela tiendrait compte des privilèges, droits et responsabilités de la mère et du père, de même que des grands-parents, et du droit des enfants à entretenir des relations saines et équilibrées avec tous les membres de leur famille. Nous savons qu'il n'y a rien de plus fort qu'une famille unie.

En quatrième lieu, il importe pour nous que soit renforcé le projet de loi C-48, cette mesure connexe concernant l'exécution d'ordonnances alimentaires, par la création d'une agence canadienne d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde comme autorité centrale d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde. La décision du gouvernement de centraliser les renseignements n'est qu'une étape dans l'établissement des mesures qui s'imposent pour soulager l'anxiété et les souffrances causées par le manque de communication avec ses enfants de même que...

[Français]

... la faim qu'on a dans l'estomac...

[Traduction]

... parce que nous ne touchons pas l'argent dont nous avons besoin pour faire vivre les membres de notre famille.

[Français]

Monsieur le Président, il y a dans cette loi des lacunes assez sérieuses et j'espère que le ministre, qui a démontré une ouverture d'esprit cet après-midi, au dernier moment, va reconsidérer les options où il a dit carrément, non, à nos projets d'amendements et va revenir sur ces projets et accepter de rouvrir cette loi afin qu'elle soit plus humaine et réponde aux besoins de nos électeurs, hommes, femmes et surtout nos enfants.